

Date : 27/04/2020

Rédacteur : DRH/CFA

Objet : **PROCESSUS DE SELECTION DE LA PREMIERE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DES APPRENTIS « ASSISTANT.E DE RECHERCHE » de niveau M2 (Contrats de 1 an) – Notice à destination des étudiant.e.s**

1. Objet de la campagne

Cette notice précise quelques éléments du processus de candidature des étudiant.e.s pour un poste d'assistant de recherche de niveau M2.

La candidature vise un contrat d'apprentissage d'un an : du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021. Il s'agit d'un contrat de travail de l'Université Toulouse III Paul Sabatier. Le poste de travail est situé au sein de l'Unité de Recherche désignée dans la fiche de poste pour effectuer les missions et activités décrites dans la fiche de poste. Un.e tuteur.trice est désigné.e au sein de l'Unité de Recherche. Il.Elle sera le référent.e de l'apprenti.e pour l'organisation de son travail et sera chargé.e de la coordination avec le.la responsable de la formation de master.

La formation de master (deuxième année), également désignée dans la fiche de poste, est suivie en alternance. Cela signifie qu'en dehors des journées de formation, l'apprenti.e est assujetti aux horaires de travail défini par le.la responsable de l'Unité de Recherche dans le cadre des dispositifs règlementaires en vigueur.

IMPORTANT : Informations nécessaires pour la sélection des candidat.e.s à l'apprentissage

- Le recrutement est ouvert aux étudiant.e.s inscrit.e.s en 2019-2020 en première année de master à l'Université Toulouse III Paul Sabatier.
- Age maximum des apprenti.e.s : 29 ans révolu
- Les étudiant.e.s de Campus France ne sont pas autorisé.e.s à signer un contrat d'apprentissage, car ce sont des personnes qualifiées de Primo Arrivant sur le territoire français, réglementation en vigueur du Ministère de l'intérieur.
- Les étudiant.e.s d'origine étrangère hors Union Européennes en France devront en relation avec l'université Toulouse 3 réaliser des démarches administratives en amont de la signature du contrat d'apprentissage (au moins un mois à deux mois avant le début de son contrat).
- Le candidat retenu prendra le statut d'apprenti c'est-à-dire de salarié en contrat d'apprentissage de l'université Toulouse 3 Paul Sabatier.

Pour plus d'information sur le statut d'apprenti et sur les conditions de rémunération, vous pouvez consulter le site : https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/.

2. Processus de recrutement

Phase de candidature :

Les fiches de postes sont diffusées aux étudiant.e.s de M1 concernés le 27 avril 2020.

Les étudiant.e.s souhaitant faire acte de candidature doivent envoyer leur CV et leur lettre de motivation en référence au poste ciblé exclusivement à la Direction des Ressources Humaines (recrutement@univ-tlse3.fr) **au plus tard le 11 mai 2020**. La date est impérative, les candidatures envoyées par la suite ne seront pas recevables.

Les étudiant.e.s qui le souhaitent peuvent contacter pour plus de renseignements la personne désignée dans la partie « Modalités de candidatures » de la fiche de poste. Ce contact est exclusivement destiné à fournir des renseignements, il ne peut en aucun cas constituer une partie du processus de sélection.

Phase de sélection :

A compter du 11 mai 2020, les dossiers de candidature seront examinés et un.e ou plusieurs candidat.e.s seront retenus. Les candidat.e.s retenu.e.s pour une audition seront informé.e.s par l'Unité de Recherche et convoqué.e.s à cette fin. Compte-tenu du contexte sanitaire, il est probable que l'entretien se tiendra en visio-conférence.

L'audition aura lieu **au plus tard le 25 mai 2020.**

Phase d'information des candidat.e.s :

A compter du 27 mai 2020, tous et toutes les candidat.e.s seront informé.e.s par la Direction des Ressources Humaines de l'université de la suite donnée à leur candidature qu'ils soient retenus ou non.